



Grand retour du concours *Les Aliments du Québec dans mon panier!* du 4 au 24 août prochain. Participez en grand nombre pour faire rayonner votre produit d'ici dans nos commerces de détail!

Guide du participant • Fournisseur

À qui s'adresse ce guide?

Ce guide du fournisseur est conçu comme un aide-mémoire pour accompagner les partenaires déjà inscrits ou souhaitant participer au concours. Il présente les catégories de cette édition, les étapes clés pour valoriser efficacement votre projet de merchandising, ainsi qu'un calendrier des dates importantes à retenir.

Nos quatre catégories en 2025

Pour cette 10^e édition, vous êtes toujours invité à faire preuve d'originalité et d'efficacité dans votre merchandising, peu importe le partenaire choisi. Pour augmenter vos chances de vous distinguer parmi les meilleurs projets, il est possible de vous qualifier dans deux catégories dans le cadre d'un seul et même projet de merchandising! À titre indicatif, voici les critères de sélection du jury:

1

Commerce de proximité

- Magasin de moins de 10 000 pi²;
- Positionnement (espace sélectionné);
- Exécution (qualité et efficacité);
- Originalité de la présentation du produit;
- Promotion.

2

Grande surface

- Magasin de 10 000 pi² et plus;
- Positionnement (espace sélectionné);
- Exécution (qualité et efficacité);
- Originalité de la présentation du produit;
- Promotion.

3

Produit régional

- Présenter un aliment produit ou transformé dans la même région administrative que le commerce;
- S'appuyer sur les spécificités régionales dans la mise en marché;
- Exécution (qualité et efficacité);
- Originalité de la présentation du produit;
- Promotion.

4

Vote du public

Tous les participants au concours se qualifient à la catégorie *Vote du public*. Pour la cinquième année consécutive, les consommateurs sont invités à participer à notre concours en votant pour leur projet de merchandising favori. De plus, ceux-ci ont la chance de mettre la main sur l'un des cinq prix de 1 000\$ de produits alimentaires d'ici.



Points pour départager les participants

- Affichage du logo Aliments du Québec et point bonus pour l'utilisation du nouveau logo ;
- Augmentation des ventes du produit durant le concours.

Mention aux aliments de bonne qualité nutritive

Cette année, l'ADA aimerait souligner particulièrement les aliments de bonne qualité nutritive par le biais d'une mention spéciale.



Pour porter cette mention, le produit de bonne qualité nutritive doit respecter moins de 15 % de la valeur quotidienne pour sa teneur en sucre, en sodium et en gras saturés, et un minimum de 8 % de la valeur quotidienne pour sa teneur en fibres.

Lors de la soirée de remise de prix du concours, le CTAQ et AAQ souligneront ces partenariats qui auront mis de l'avant ces produits.

Prix et reconnaissance

Les duos gagnants du concours *Les Aliments du Québec dans mon panier!* auront l'opportunité de faire rayonner leur partenariat dans leur région grâce aux prix ci-dessous :

- 7 000\$ en valeur publicitaire dans la région du détaillant ;
- Une capsule à *TVA en Mouvement* filmée lors de la soirée de remise de prix ;
- Une vidéo de deux minutes présentant leur initiative (cette vidéo pourra être réutilisée par les participants) ;
- Un article sur le site de *La Presse* ;
- Un trophée lors de la soirée de remise de prix, le vendredi 21 novembre 2025, pour souligner leur excellent travail ;
- Et plus encore !

Avant de s'inscrire

1. La première étape consiste à vous assurer que vous êtes adhérent d'Aliments du Québec et que le produit sélectionné pour le concours est soit vérifié par cet organisme, soit reconnu par le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV). Pour plus de détails, visitez le cartv.gouv.qc.ca.



Important: Si le produit que vous désirez présenter n'est pas vérifié par Aliments du Québec, celui-ci doit le devenir avant le début du concours, le 4 août 2025. Prenez note qu'il y a un délai de 10 jours afin de procéder à la vérification du produit sélectionné.



- **Si vous êtes déjà un adhérent**, veuillez soumettre à la vérification le produit à partir du tableau de bord de votre compte adhérent. Le produit doit afficher le logo de sa marque de certification. Si ce n'est pas le cas, l'entreprise adhérente doit faire l'achat d'étiquettes autocollantes.
 - **Si vous n'êtes pas adhérent**, vous devez compléter votre inscription via le site Web d'Aliments du Québec et soumettre votre produit en évaluation. Pour plus d'informations, veuillez consulter la page alimentsduquebec.com/fr/processus-de-verification.
2. Assurez-vous que le produit sélectionné sera disponible en quantité suffisante chez le détaillant durant la période du concours.
 3. Une fois le partenariat établi, désignez une personne responsable du projet dans votre établissement et une personne-ressource chez votre partenaire.
 4. Veuillez vous assurer que le produit sélectionné n'a pas déjà été choisi par un autre marchand, car il n'est pas permis d'utiliser le même produit – c'est-à-dire le même code CUP – dans plus d'un magasin.

Inscription

Le formulaire d'inscription sera envoyé par le détaillant. Assurez-vous de fournir les informations suivantes à votre partenaire :

Personne-ressource

- Nom de l'entreprise et adresse complète ;
- Nom et prénom du responsable de votre côté ;
- Courriel et téléphone ;
- Région administrative de l'entreprise.





Produit

- Nom du produit ;
- Marque et format ;
- Code CUP à 12 chiffres*.

*Exemple : 987654321098



Déroulement

Avant le début du concours

Une fois l'inscription envoyée par votre détaillant, planifiez une rencontre avec ce dernier pour élaborer votre projet. Dans le but d'appuyer votre détaillant et d'augmenter vos chances dans le vote du public, n'hésitez pas à préparer une stratégie de communication. Cela peut inclure :

- Des publications sur les réseaux sociaux ;
- De l'affichage en magasin ;
- Des petits concours à l'interne ;
- La seule limite : votre créativité !

Au plus tard la fin de semaine avant le début du concours, les 2 et 3 août, commencez à monter l'espace de merchandising chez le détaillant afin d'être prêt pour la première journée du concours, le lundi 4 août ! Profitez de l'occasion pour prendre des photos.

Pendant le concours

Vous pouvez organiser diverses activités pour mettre votre produit en valeur, comme des dégustations, une activité à l'extérieur de votre magasin, etc. N'oubliez pas de nous envoyer des photos de vos activités pour les ajouter à votre fiche !





Après le concours

Les finalistes seront annoncés au plus tard au début du mois d'octobre. Si vous êtes finaliste, vous devez être en mesure de refaire votre installation chez le détaillant lorsque notre équipe de production ira prendre des photos dans le commerce. Ces images seront présentées lors de la soirée de remise de prix au Congrès de l'ADA, le vendredi 21 novembre 2025, au Hilton Québec.

Si vous êtes finaliste, votre présence au Congrès de l'ADA est recommandée car les gagnants seront dévoilés lors de la remise de prix. Pour les gagnants, les entrevues pour les capsules vidéos seront tournées le lendemain, le samedi 22 novembre, au Hilton Québec.

Dates importantes

15 mai 2025

Début des inscriptions

4 au 24 août 2025

Période de déroulement du concours

25 août 2025

Les participants recevront, par courriel, le document *Bilan des activités*

7 septembre 2025

Date limite pour nous acheminer le *Bilan des activités*

21 novembre 2025

Dévoilement des gagnants lors de la soirée de remise de prix au Congrès annuel de l'ADA

Contact

Stéfany Archambault
Vice-présidente opérations

sarchambault@adaq.qc.ca

514 982-0104, poste 237

